

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 31 janvier 2019
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON**

N° 43

**Proposition de vœu :
Soutien à la démarche volontaire de rapprochement engagée conjointement par
Finistère Habitat, l'OPAC de Quimper Cornouaille et Douarnenez Habitat**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le vœu suivant, présenté par M. Didier LENNON et Mme COUSTANS :

« Le second titre de la loi ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique), promulguée le 27 novembre 2018, acte la réforme structurelle du logement social.

Cette réorganisation du tissu HLM doit s'appuyer sur les dynamiques locales - auxquelles les collectivités finistéennes contribuent pleinement – autour de groupes d'au moins 12 000 logements, pour mutualiser les moyens et les compétences, tout en gardant leur ancrage local.

Dans le Finistère, quatre organismes ne sont pas concernés par l'obligation de se regrouper, soit de par leur statut et de leur activité majoritaire d'accession à la propriété (Logis Breton), soit parce qu'ils appartiennent déjà à un groupe national (Aiguillon Construction, Espacil Habitat / groupe Action Logement) ou gèrent plus de 12 000 logements (Brest Métropole Habitat). Les bailleurs sociaux devant se regrouper sont l'ESH Armorique Habitat, la SA d'HLM « Les Foyers », l'office départemental Finistère Habitat (10 500 logements), l'OPAC de Quimper Cornouaille (10 000 logements) et Douarnenez Habitat (1 600 logements).

Sans attendre l'adoption définitive de la loi ELAN, les Conseils d'Administration de Finistère Habitat et de l'OPAC de Quimper Cornouaille ont délibéré conjointement, le 27 juin 2018, à l'unanimité, pour lancer une étude d'opportunité et de faisabilité d'un rapprochement des deux bailleurs. Le Conseil d'Administration de Douarnenez Habitat a rejoint cette démarche volontaire, le 18 juillet 2018. Cette étude a été confiée au cabinet

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2019 (accusé de réception du 06/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Wavestone et a débuté le 4 octobre 2018. Les instances de représentation du personnel des trois OPH y sont étroitement associées. La définition du « scénario cible » est prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2019.

Au-delà du seuil des 12 000 logements à atteindre en 2021 (le futur organisme générerait plus de 20 000 logements), la démarche volontaire des 3 OPH s'illustre dans leur volonté de pérenniser – y compris économiquement - leurs missions de service public de l'habitat sur l'ensemble des territoires, au service des locataires et des communes, tout en préservant l'emploi de leurs salariés.

Par cette délibération, Quimper Bretagne Occidentale apporte son soutien à la démarche volontaire de rapprochement engagée conjointement par Finistère Habitat, l'OPAC de Quimper Cornouaille et Douarnenez Habitat. »